

## Communiqué de presse

Bons-en-Chablais, le 6 novembre 2023

### **Installation illicite des Gens du Voyage sur la commune de Bons-en-Chablais : La Mairie prend ses responsabilités.**

Depuis plusieurs années, de nombreuses caravanes de la communauté des gens du voyage s'installent de manière illicite sur la Ville. Depuis mars 2023, 6 installations illicites ont eu lieu, soit une par mois, sur la zone d'activité des Bracots, qui subit principalement ce phénomène. Les conséquences impactent la population et les entreprises : blocage des sites, chômage technique pour certains salariés, qui nous le rappelons sont principalement des habitants du Chablais, perte de clients et de chiffre d'affaire pour les entreprises concernées, dégradation des installations publiques et privées, problèmes de salubrité...

Dans la nuit du 01 au 02 novembre 2023, ce sont près de 100 caravanes qui se sont installées de manière anarchique le long de la rue des Tanières et des Fougères, sur la ZAE des Bracots, s'ajoutant à la trentaine de caravanes déjà présentes. Les entreprises impactées nous alertent car plus aucun client ne se présente, des camions de livraisons n'ont pas pu arriver à destination et certaines entreprises ont vu leurs installations électriques piratées. Nous les avons rencontrés dès le lendemain pour entendre leur détresse et leur colère. Un collectif d'entreprises de la ZAE a également organisé le lundi 6 novembre matin, un barrage filtrant à l'entrée du site, en présence d'Anne Cécile Violland, député de la circonscription, du maire de Brenthonne, des élus de Bons-en-Chablais, et des communes environnantes et moi-même. Cette initiative symbolique forte doit alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de la situation.

Pourtant, la commune prend toutes ses responsabilités pour endiguer ce phénomène et nous intervenons rapidement, chaque fois que cela est nécessaire. A chaque installation, la police municipale se rend sur place pour faire les constatations d'usage, photos à l'appui. Nous saisissons systématiquement la préfecture et la sous-préfecture pour demander une évacuation rapide. La gendarmerie nationale est également présente, mais bien souvent elle ne peut recourir avec ses effectifs à l'évacuation des sites. Malgré des arrêtés d'expulsions délivrés par la préfecture, la procédure est extrêmement lente, avec des délais trop longs entre l'arrêt et l'évacuation par les forces de l'ordre. Ce n'est pas acceptable !

Nous demandons à ce que l'ensemble des acteurs se saisisse de manière urgente de cette situation et que des solutions concrètes soient mises en œuvre. Ainsi, Thonon Agglomération, en charge des Zones d'Activités Economiques sur son territoire, s'est engagée à ce qu'un portique anti intrusion soit implanté à l'entrée de la ZAE. Mr Arminjon, Président de la communauté d'Agglomération, a indiqué par courrier aux entreprises que la maîtrise d'œuvre pour ce marché de travaux avait été attribué, je m'en félicite. Il faut maintenant que la réalisation soit rapide, car ce dispositif empêchera en grande partie ces intrusions.

En parallèle, nous demandons à ce que l'Etat intervienne plus rapidement en cas d'occupation, surtout lorsqu'elles sont massives comme celle du 01 novembre. Je souhaiterais qu'un contrat d'engagement soit signé avec les communes les plus touchées pour qu'en de telles situations, soit mis en œuvre un délai d'intervention réduit à quelques jours maximum.

Nous sommes confiants dans la capacité de l'Etat à entendre nos arguments, car c'est un enjeu majeur qui met en péril la dynamique économique de notre territoire et la crédibilité des pouvoirs publics à apporter une réponse efficace aux occupations illégales.

OLIVIER JACQUIER  
Maire de Bons-en-Chablais